

## LA MAISON DES LYCÉENNES

► Après la fusion de 1976, l'Union des «A» s'est engagée à respecter la volonté des fondatrices de la Maison des Lycéennes.

- La Charte du Foyer permet le séjour à Paris V<sup>e</sup>, à proximité des grands établissements d'enseignement, des jeunes bacheliers de lycées français dont les associations sont adhérentes à l'Union des «A».

- La maison des lycéennes comprend soixante chambres individuelles avec les services annexes nécessaires : cafétéria où sont servis les petits déjeuners, bibliothèque, salon piano, salon télévision, service buanderie, wifi...

**Elle permet ainsi à ses résidentes, pour une durée limitée à deux ans, de préparer dans les meilleures conditions leurs examens et concours.**



► Candidatures : du 15 février au 30 avril  
Maison des Lycéennes  
5, rue Amyot 75005 Paris  
Email : mdl75@uniondesa.fr

[www.maisondeslyceennes.fr](http://www.maisondeslyceennes.fr)



Union des Associations  
d'Anciens et Anciennes  
Élèves des Lycées  
et Collèges Français

Association reconnue  
d'utilité publique  
par décret du 20 mai 1914

UNION DES A  
5, rue Amyot  
75005 PARIS

Tél : 01 44 08 76 60  
Email : [contact@uniondesa.fr](mailto:contact@uniondesa.fr)

[www.uniondesa.fr](http://www.uniondesa.fr)



**Union des Associations  
d'Anciens et Anciennes  
Élèves des Lycées  
et Collèges Français**

Fédération nationale

**La Maison des Lycéennes**

Foyer pour étudiantes

## FÉDÉRATION

Elle fédère un grand nombre d'associations d'anciens et anciennes élèves des lycées et collèges français (France métropolitaine, outre-mer et lycées français à l'étranger) dans toutes les composantes de l'Éducation Nationale.

**Chaque association adhérente à l'Union est un membre actif de l'Union des «A».**

## MOYENS D'ACTION

Ce sont essentiellement :

- Développer les relations et échanges entre les associations.
- Assurer une politique de communication : site web, bulletin fédéral, lettre de liaison...
- Attribuer, en priorité pour les candidates présentées par une association adhérente, une chambre d'étudiante à la "Maison des Lycéennes".
- Soutenir au niveau national les actions développées au niveau local.
- Représenter les associations auprès des Pouvoirs Publics.
- Assister et conseiller, sur leur demande, les associations existantes et en devenir.
- Organiser des rencontres : congrès annuel, forum des associations, voyage...

Cette liste est non exhaustive.

**Nous sommes à l'écoute de toutes les propositions qui nous seraient suggérées.**

## HISTORIQUE

**1902** : Création de l'Union "masculine" des anciens élèves des Lycées et Collèges français.

**1904** : Création de l'Union "féminine" qui se dote d'une "Maison familiale", aujourd'hui "Maison des Lycéennes".

**1976** : Fusion entre l'Union "masculine" et l'Union "féminine" en un seul organisme Union des «A» (Union des Associations d'Anciens et Anciennes Élèves des Lycées et Collèges français).

**2001** : Fusion entre l'Union des «A» et la Fédération des Associations d'Anciens et Anciennes Élèves des Lycées et Collèges.

**2011** : Fusion entre l'Union des «A» et la FAETEC (Fédération Française des Anciens Élèves des Enseignements Techniques et Professionnels).

**L'Union des «A» est actuellement le seul organisme laïque fédérant toutes les associations d'anciens et anciennes élèves des lycées et collèges français.**



## MANIFESTATIONS

- **Congrès annuel** : Il permet de rencontrer de nombreux responsables d'associations, d'assister à des conférences sur le thème proposé par l'association organisatrice et de découvrir une région de France.
- **Forum des associations** : Il permet de connaître les activités de l'association organisatrice du congrès et d'échanger sur les événements qui marquent la vie des associations adhérentes.
- **Voyage** : Il permet de visiter un pays étranger et d'avoir l'occasion de rencontrer les responsables d'une association d'un lycée français de ce pays.

## COMMUNICATION

- **Site Web** : Il est la vitrine de l'Union des «A» et fournit de nombreuses informations (organisation, événements, articles, photos...)
- **Bulletin fédéral** : Édité une fois par an, il relate essentiellement les événements qui ont marqué le Congrès de l'année et les différents comptes rendus (conférences, assemblée générale, forum).
- **Lettre de liaison** : Éditée deux fois par an et intitulée "Quoi de neuf", elle relate les événements et les projets de l'Union des «A» et des associations adhérentes.

**Nous souhaitons que ces moyens de communication permettent beaucoup d'échanges entre les associations et la promotion de l'Union des «A».**